

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 411.

SAMEDI.

30 JUILLET 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 28 juillet.

Le Roi est parti ce matin à sept heures pour Malines.

— Le Roi a dû recevoir à son audience d'hier, 27 juillet :

Messieurs de la députation de la garde civique de Mons et la députation de la garde civique de Tournay ; M. Lusson de Lange, capitaine des tirailleurs francs, de Bruges ; M. le lieutenant-général comte Belliard ; M. le général de division comte Vandenburg ; M. le bourgmestre et la régence de Louvain ; M. l'abbé Boucqueau de Villeray, membre du congrès.

Un escadron de cuirassiers est aussi parti ce matin pour la même destination.

M. le gouverneur de la province du Luxembourg a reçu de la commission sanitaire des instructions pour prévenir l'introduction du choléra-morbus dans notre pays ; elles l'invitent entr'autres à établir un cordon sanitaire aussitôt qu'il apprendrait que cette maladie se manifesterait dans la forteresse.

— La livrée des hommes de service auprès du roi, sera l'habit rouge, le pantalon noir avec bande en or, pour figurer les couleurs nationales.

— On écrit d'Anvers, 27 juillet :

Nous croyons pouvoir assurer qu'il n'est point question de la démolition des fortifications d'Anvers dans la convention passée à Londres.

Des personnes qui se disent bien informées prétendent qu'il est encore arrivé de nouvelles troupes à la citadelle. On évalue maintenant celles qui s'y trouvent à six mille hommes.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. le gouverneur et M. le bourgmestre d'Anvers, viennent d'accueillir avec empressement l'offre qui leur a été faite par plusieurs artistes belges et étrangers, d'un mérite distingué, de donner une soirée musicale que S. M. Léopold honorerait de sa présence.

— Extrait d'une lettre de Rotterdam, du 24 juillet.

Le roi est parti avec le prince pour l'armée. Il paraît que le commandement en chef sera confié au prince Guillaume. La reprise des hostilités semble prochaine, mais les affaires n'en vont pas moins assez bon train.

Le roi, de même que la nation, veut en finir une bonne fois ; nos troupes se lassent d'attendre une décision qui n'arrive jamais, elles veulent la provoquer. Les préliminaires de la conférence ont véritablement fort mécontenté la nation et le gouvernement ; jamais avec de pareilles dispositions on ne pourra rendre à l'Europe la tranquillité que l'on désire, ni aux états dont ils ont si grand besoin.

On parle beaucoup depuis quelques jours du pacte de famille offensif et défensif entre la maison d'Orange-Nassau et celle de Brandebourg-Prusse, qu'il s'agit de mettre à exécution. L'Autriche et la confédération veulent tout appuyer, on prétend même que les diplomates allemands ne sont point étrangers à la réponse catégorique du gouvernement aux préliminaires. La France et l'Angleterre pourraient bien se repentir de s'être tant avancées. Des lettres de Londres parlent d'un nouveau protocole.

— On écrit de Liège, 27 juillet :

Des grandes fêtes se préparent pour la réception du roi. Un concert en plein air aura lieu sur la Place Saint-Lambert, auquel S. M. assistera, placée au balcon du Palais. Tous les musiciens de la province sont convoqués pour cette solennité musicale.

La garde civique à cheval s'organise. Son uniforme est une blouse avec des paremens rouges.

On parle d'une distribution de dix mille pains qui serait faite aux indigens.

— On écrit de Gand, 27 juillet :

Depuis l'arrivée du roi Léopold, il y a grande commotion parmi les personnes opposées à la révolution que le peuple, peut-être à tort, flétrissait du nom d'orangistes. L'inauguration du roi n'avait pas eu lieu encore qu'ils se hâtaient avec un empressement remarquable de payer leur part dans l'emprunt qu'ils avaient retenue jusqu'à ce jour. Nous ne voulons pas examiner leurs vues, il nous suffit de faire observer que leur ardeur pour reconnaître le gouvernement de Léopold permet d'espérer un prompt retour de l'union et de la concorde parmi nous.

— On assure que M. Hyp. Vilain XIII sera nommé au poste de gouverneur de la Flandre-Occidentale.

— M. Parmentier, déjà connu par l'exécution de plusieurs grands morceaux de sculpture, et par ses travaux dans le palais de l'Université de Gand, s'est trouvé dans la position de voir souvent la physionomie du roi, lors de l'arrivée de S. M. et pendant son séjour à Gand. Il vient de modeler son buste et se propose de demander la faveur de

le présenter au roi. Toutes les personnes qui ont été admises dans son atelier, ont pu remarquer combien la ressemblance est heureuse.

— Notre garde municipale est partie aujourd'hui pour Eccléo : deux compagnies du bataillon des tirailleurs liégeois ont quitté notre ville pour se rendre à St.-Nicolas.

Nous attendons de cette dernière ville deux compagnies du 8^{me} régiment de ligne.

— On mande de Termonde : « Le 25 de ce mois, deux cents hommes du 1^{er} bataillon de la garde civique de Louvain en garnison à Termonde sont sortis de la ville avec armes et bagages et ont pris la route de Louvain. On ne connaît pas bien la cause d'une pareille résolution.

— Dimanche, 24 du courant, on a célébré à Braine l'avènement de Léopold au trône des Belges. Une société se réunit sur la place, au milieu d'une allée d'arbres. On porta des toasts à notre roi, à notre digne régent et au général baron d'Hoogvorst. Toute la garde civique était sous les armes et faisait une fusillade continuelle à laquelle se mêlaient des airs patriotiques et le son des cloches. Une illumination brillante et des danses succédèrent à cette fête vraiment solennelle ; et il était beau de voir la joie qu'éprouvaient les Brainois de pouvoir crier *vive Léopold 1^{er} ! vive le roi des Belges !*

— On lit dans le journal de Libry-Durand et compagnie, l'article suivant qui est digne de la source dont il découle :

Monsieur Saxe-Cobourg.

Nous recueillons avec soin aujourd'hui dans les journaux belges tous les détails relatifs à l'entrée de Monsieur Saxe-Cobourg en Belgique. Ce prétendu roi est arrivé en bonne santé à Bruxelles, où il est installé en ce moment.

Le rôle de l'Angleterre va changer maintenant. Alliée avec la France dont elle avait besoin, elle a promis à celle-ci de la seconder dans une intervention en Pologne, si la France lui permettait de s'emparer de la Belgique. La Belgique est maintenant dans les mains de l'Angleterre, et le *Temps* de Paris nous apprend que la Grande-Bretagne refuse déjà de seconder la France dans sa lointaine intervention. Louis-Philippe aura en la honte de livrer aux Anglais les frontières de son pays, pour servir ensuite de risée à l'Europe, en étant abandonné comme une dupe.

Pour la Hollande, son manifeste a paru, et il a obtenu l'approbation générale. Le vieux lion des Provinces-Unies vient de se réveiller. Si Monsieur Saxe-Cobourg, de *tous les usurpateurs le plus méprisable*, a compté sur le peuple souverain et sur l'armée des blouses pour nous imposer des lois, il va connaître son erreur. Enfants de la patrie, courage ! La justice, le droit et la force, tout est pour vous !

C'est-à-dire Durand sortant du cabaret.

— On écrit d'Avelghem :

« Le cri de *vive Léopold, 1^{er} Roi des Belges !* a retenti sur les rives de l'Escaut, et le bourg d'Avelghem a salué son avènement au trône par une salve de 101 coups de canon. Toutes les classes de la société se sont abandonnées au besoin d'épancher les sentimens de joie que leur faisait éprouver cet heureux événement. »

— Le bruit d'un protocole postérieur aux préliminaires a circulé en Hollande comme en Belgique, en même temps que celui d'instructions secrètes qui auraient été remises par le cabinet de La Haye, simultanément avec la protestation ; on diffère sur le contenu de ces instructions, mais on pense que des moyens d'accommodement y sont indiqués. On se trompait fort en Belgique, disent les lettres que nous avons lues, si on y jugeait l'opinion publique des Hollandais d'après quelques journaux, surtout d'après celui de La Haye, dont les personnalités, les mauvaises plaisanteries et autres gentillesses du même aloi sont préalablement désapprouvées. On s'accorde en un point, c'est qu'on se défendra si on est attaqué, qu'on repoussera tout empiétement d'une des deux parties sur le bon droit de l'autre ; mais qu'ormis cela, la cause hollandaise ne doit nullement être confondue avec la cause royale, et encore moins avec celle du Grand-Duché. L'attachement au roi et à sa dynastie n'a, à proprement parler, diminué en rien ; et si quelques journaux belges disent le contraire, ils sont aussi éloignés de la vérité que le sont ceux qui représentent cet attachement comme porté au plus haut degré. Pour celui qui connaît le caractère hollandais, il ne sera pas difficile d'expliquer les dispositions favorables à la maison régnante par le sentiment de compatibilité, et si l'on veut, aussi de reconnaissance pour les bienfaits passés.

Quant au commerce, on a beau lui parler des intérêts européens, les siens avant tout.

Outre les préliminaires proposés par la conférence et la réponse de notre gouvernement, dit encore le *Standaard*, on vient de nous communiquer la lettre suivante, écrite à notre ministre des relations extérieures. Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette pièce intéressante.

Monsieur le baron,

C'est M. le baron de Wessenberg que nous chargeons de remettre la présente entre les mains de votre excellence.

Placés dans une situation infiniment difficile, et animés du désir que V. Exc. appréciera sans doute de terminer les négociations qui nous occupent, sans compromettre la paix de l'Europe, nous avons résolu d'essayer encore si une nouvelle série de propositions ne pourrait pas conduire, dans les affaires de la Belgique, au mutuel accord qui forme l'objet de nos soins et de nos vœux. Les motifs qui nous ont engagés à combiner ces propositions et à les soumettre au roi, sont à nos yeux d'une si haute importance, qu'il nous a paru indispensable qu'un de nous les développât lui-même à S. M. et à son ministère. Notre choix est tombé sur M. Wessenberg, à cause des bontés dont le roi l'honore, et nous aurions une véritable obligation à V. Exc., si elle voulait bien lui faciliter les moyens d'exposer à S. M. les graves considérations auxquelles nous avons cédé, et que le roi ne refusera pas, nous l'espérons, de peser dans son équité, dans sa sagesse et dans son amitié pour des puissances dont le but est de concilier, autant qu'il dépend d'elles, ses droits et ses intérêts avec la paix générale.

Nous saisissons avec empressement cette occasion de vous offrir, M. le baron, l'assurance de notre haute considération.

Londres, le 27 juin 1831.

Signés Esterhazy, Wessenberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.

A S. Exc. le baron Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères à La Haye.

CONVOGATION DES CHAMBRES.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les dispositions de l'art. 1^{er} du décret ci-après, qui convoque les collèges électoraux pour le 29 août, et les chambres législatives pour le 8 septembre.

En vertu de cette disposition, le nombre des représentans et des sénateurs à élire est fixé d'après la proportion établie dans le tableau annexé au décret du 3 mars. C'est-à-dire que la représentation nationale sera complète, et émanera de toute la population belge comprise dans les limites déterminées par la constitution.

Léopold 1^{er}, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut!

Vu l'art. 70 de la constitution,

Le décret du congrès du 3 mars dernier et celui du 21 juillet 1831;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Le conseil des ministres entendu,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les collèges électoraux sont convoqués pour le vingt-neuf août prochain, à l'effet d'élire chacun le nombre des représentans et des sénateurs, fixé par le tableau annexé au décret du 3 mars.

2. Les listes des électeurs seront complétées au plus tard le 18 août.

3. La réunion des collèges électoraux aura lieu dans les chefs-lieux des districts administratifs.

4. Le sénat et la chambre des représentans seront convoqués à Bruxelles pour le 8 septembre prochain, à midi.

5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin Officiel.

Donné à Bruxelles, le 16 juillet 1831.

Signé Léopold.

Par le roi :

Le ministre de l'intérieur,

Signé E. de Sauvage.

NAMUR, 29 juillet.

DISCOURS DE LOUIS-PHILIPPE.

Ce discours, dont quelques fragmens furent, avant son apparition, exploités par les spéculateurs de la bourse, était attendu avec une vive impatience. Remplit-il le vœu général? constituera-t-il sans protocoles l'héroïque Pologne, en l'arrachant au sceptre de fer du géant du nord? le temps se chargera de répondre. Malgré de flatteuses espérances de traités avantageux, l'évacuation des états romains par les troupes autrichiennes, le juste milieu domine dans les pensées du souverain. « C'est en persistant dans le système politique suivi jusqu'à présent, dit-il, que nous parviendrons à faire jouir notre patrie des bienfaits de la révolution. » Nous ne partageons pas absolument ces prévisions, car le principe de juillet est en opposition directe avec la politique stationnaire du cabinet du Palais-Royal. Loin de suivre primitivement l'élan national, le ministère a préféré recourir humblement à la protection de la Sainte-Alliance, en demandant une place dans la noble coalition. Il a pensé accorder deux choses incompatibles, la légitimité de l'insurrection populaire et sa reconnaissance sincère par les rois absolus. Cette reconnaissance fut et sera toujours forcée, malgré les marques d'amitié dont les puissances sont respectivement prodiguées, pourvu que leurs intérêts n'en souffrent point et que les équilibristes diplomates soient d'accord. Combien ne vit-on pas de lettres de créance d'ambassadeurs se changer en manifeste de guerre, ou, les honneurs succéder aux affronts, quand la raison d'état avait prononcé? Don Pedro n'en est-il pas la preuve?

Si le système Périer nous laisse deviner une amélioration, c'est dans l'attitude de la France se hérissant de soldats, ses armemens et le langage énergique qu'elle commence à tenir; mais, en conscience, est-il possible d'absoudre son ministère, lorsque d'un motil pouvait épargner en Italie le sang des patriotes; d'un mot, arrêter les hordes de l'empereur Nicolas par la seule crainte de la guerre et de la propagation des idées libérales, effroi de l'absolutisme? ce mot l'a-t-il efficacement

prononcé? s'il l'eut osé, la liberté, comme un cauchemar, eut troublé les rêves du despotisme et hâté les concessions des gouvernans envers les gouvernés. Tel est le rôle sublime qu'un roi sorti des barricades était appelé à jouer, au lieu d'abandonner au temps et à l'impérieuse nécessité le soin de faire triompher la cause des peuples.

« Le développement des forces militaires exigea de grands sacrifices dont Louis-Philippe promet de diminuer le fardeau, dès qu'il aura acquis la certitude d'un désarmement général. » Ces paroles sont sages. D'après cet aveu, il semble ne pas ignorer que, sans la force et les immenses ressources de la France, cette belle France protocolisée eut subi la restauration décrépite de la branche aînée des Bourbons escortée, pour la troisième fois, des Prussiens et des Cosaques; ou, épouvanant le monde par une république, fléau qui tient du Choléra, aux yeux de la Sainte-Alliance, et autour duquel ses masses coalisées eussent déjà formé un cordon sanitaire. Dans un prochain article, nous examinerons les autres parties du discours du trône. M***

(Communiqué.)

COUP D'ŒIL SUR BRUXELLES.

Depuis l'arrivée du Roi, Bruxelles a pris une physionomie particulière. Les étrangers semblent affluer dans les boutiques naguères désertes. Les dames surtout font confectionner de brillantes parures destinées à figurer au cercle royal, lorsque Léopold, un peu débarrassé des soucis du trône, appellera autour de lui les ornemens naturels et indispensables de la cour d'un souverain; mais, si Bruxelles offre encore l'image des fêtes et du bonheur, peut-on en dire autant de nos provinces, attendant avec anxiété l'issue des négociations où l'entêté Guillaume mettra obstacle sur obstacle, soutenu qu'il est par trois puissances dont les promesses secrètes alimentent son arrogance. Espérons tout de l'amour de Léopold pour les Belges; espérons que second Alexandre, il saura trancher le nœud gardien.

Le dernier numéro du Mémorial Administratif contient un contre-ordre pour le départ des deux bataillons du 1^{er} ban de la garde civique dans notre province, un arrêté qui ordonne le paiement des pensions des enfans abandonnés pour le deuxième trimestre de 1830, et enfin, une autre disposition qui arrête définitivement la liste des éligibles au sénat. Ces éligibles au nombre de 35, sont les personnes dont les noms suivent: MM. Ferdinand d'Aspremont de Lynden, Charles Barbaix, Joseph de Baré, Jules de Berlaymont, Pierre Bonésnel, de Blomart de Soie, de Bruges, de Branchon, Buiron, de Cartier d'Yve, Feuillen de Coppin de Falaën, Edouard de Cavellier, Darrigade, Desmanet de Biesme, Dupont d'Ahérée, d'Espienne, Fosses, d'Hamal, Louis de Hautpenne, Jamar de Maillen, de Liedekerke-Beaufort, Casimir de Modave, Mohimont-Bivort, Moncheur, de Moreau de Bioulx, de Namur d'Elzée, de Quarré, Henri Raymond de Severin, de Robaulx de Soumoy, de Romrée de Vichenet, Xavier de Severin, de Stassart, de Thomaz de Bossière (Augustin), de Thomaz de Bossière (Hyacinthe), de Trazegnies d'Itre, de Woelmont d'Hambraine.

— Le sieur Antoine-Joseph Nihoul, docteur en médecine à Wari-soulx, a subi, le 27 du courant, l'examen de docteur en chirurgie.

— Il paraît qu'une première modification sera faite sous peu de jours dans le personnel du ministère. M. de Sauvage quittera le département de l'intérieur, où il sera remplacé par M. Ch. de Brouckère, et retournera prendre le gouvernement de la province de Liège, M. Tielemans, gouverneur actuel de cette province, prendra en échange le gouvernement de la province de Namur qui va devenir vacant par l'envoi de M. de Stassart à Vienne, en qualité de ministre plénipotentiaire, chargé de notifier à l'empereur d'Autriche l'avènement de Léopold au trône de la Belgique.

M. de Stassart a été désigné pour cette mission en Autriche, à cause de quelques relations antérieures avec l'empereur François dont il est encore chambellan. (Courr.)

RÉPONSE DU ROI DE HOLLANDE AUX DIX-HUIT ARTICLES DES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

(Suite.)

L'art. 15 suppose un fait qui n'existe point en Hollande, ou il n'a été mis de séquestre sur les biens de personne, par suite de l'insurrection de la Belgique. En acceptant cette nouvelle rédaction, on reconnaît ainsi avoir participé à une injustice commise par le gouvernement belge seul. Le nouvel article est d'ailleurs defectueux, et lorsqu'on le compare avec l'art. 14 de l'annexe, il devient presque douteux si les biens et les domaines patrimoniaux de la maison d'Orange ne seraient pas exclus de la levée du séquestre.

Vos excellences voudront bien me permettre de terminer ce parallèle par une remarque générale qui s'applique à plusieurs articles essentiels des préliminaires proposés: c'est qu'au lieu de la précision et de la clarté de l'annexe A, on y rencontre une rédaction vague et indéterminée, doublement dangereuse, lorsqu'il s'agit de fixer ses rapports, non avec un gouvernement établi sur des bases solides, mais avec un État en révolution, dont la neutralité une fois reconnue pourrait palalyser le recours aux armes, dans le cas où il se refuserait à une interprétation équitable, et à l'égard duquel les cinq puissances se contentent, dans l'art. 17, de se réserver leurs bons offices lorsqu'ils seront réclamés par les parties intéressées, sans s'y engager, sans s'exprimer si ces bons offices seront prêtés sur la réclamation d'une des deux parties, et sans déclarer formellement comme dans l'annexe A, qu'elles interposeront leur médiation, et ajusteront les différends de la manière la plus conforme aux dispositions de ladite annexe. Dès-lors, les préliminaires, bien loin d'offrir une issue quel-

conque, soit pour le partage de la dette, soit pour les limites, soit pour d'autres objets qu'il s'agit de régler, fournissent au contraire à la Belgique les moyens de tout remettre en problème par des interprétations arbitraires. Déjà les discussions, auxquelles ces préliminaires ont donné lieu à Bruxelles, n'ont que trop mis en évidence cette vérité, et le discours prononcé par celui qui de fait dirige les relations extérieures de la Belgique, démontre assez ce que la Hollande aurait à attendre de l'accession de S. M. aux préliminaires proposés. Les développemens et explications, dans lesquels il est entré, sont d'autant plus remarquables, que c'est lui qui, par sa position, a nécessairement dirigé les négociations et opérations des commissaires belges à Londres, et doit être censé en connaître tous les détails.

Outre ces réflexions concernant le fond de ces articles, l'on n'a pu s'empêcher de remarquer que la nouvelle forme choisie des préliminaires d'un traité de paix implique une décision de la question de la souveraineté, laissée intacte par le 12^e protocole et par son annexe A, où il ne s'agit que de séparation. Or, en supposant même que le roi pût consentir à ce que cette importante solution fût mise dans la balance de l'arrangement entre la Hollande et la Belgique, S. M. ne saurait s'y prêter que moyennant de justes équivalens, c'est-à-dire, des conditions que réclament l'équité et la bonne cause et les intérêts de la Hollande.

Si d'après ces considérations, les articles proposés ont produit sur S. M. une impression pénible, elle n'a pas remarqué avec moins de regrets le cours donné à la négociation.

Lorsque les progrès de la rébellion eurent rendu nécessaire l'appui des alliés du roi, S. M. réclama leur coopération en vertu des traités, afin de rétablir l'ordre légal. La conférence de Londres, quoique réunie dans ce but, au lieu de chercher à l'atteindre, comme elle en avait fait concevoir l'espérance, ne tarda pas à prendre une direction opposée, en admettant les résultats de l'insurrection. Cependant elle annonça hautement, qu'en partant du principe de la séparation de la Hollande et de la Belgique, les droits de la première seraient respectés et maintenus. Par son 12^e protocole, elle proposa des bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande. Nonobstant de graves motifs qui se présentaient pour ne pas les admettre, le roi les accepta dans le but de rendre sans retard à la Hollande cette sûreté extérieure, et de lui garantir la durée de cette tranquillité intérieure, dont le respect est expressément imposé aux Belges par l'art. 14 de l'annexe. A. La Belgique suivit une autre route. Elle continua de produire successivement de nouvelles prétentions insoutenables, se refusa à l'arrangement proposé, et s'oublia envers la conférence par des procédés jusqu'ici inconnus dans les fastes diplomatiques.

Cet état de chose s'étant prolongé pendant plusieurs mois, le roi se vit dans le cas d'insister sur l'exécution de l'engagement contracté par la conférence, d'obliger la Belgique à se conformer aux bases proposées de séparation. La conférence fixa le 1^{er} juin comme terme de rigueur pour l'acceptation aux autorités de la Belgique. Ce terme et les premiers jours du mois s'étant écoulés sans résultat, la conférence, par une note du 7 juin, prévient les plénipotentiaires du roi « que d'après les informations reçues la veille, de Bruxelles, les Belges ne s'étaient pas placés envers les cinq puissances par l'acceptation des bases de séparation dans la position où se trouvait à leur égard le roi, qui avait platement adhéré à ces mêmes bases; que lord Ponsonby était définitivement rappelé; que le général Belliard avait reçu du gouvernement de S. M. le roi des Français l'ordre de quitter Bruxelles, dès que lord Ponsonby en partirait, et que la conférence s'occupait des mesures que pourraient réclamer les engagements contractés envers le roi par les cinq puissances. »

Tel était l'état des choses le 7 juin, et le gouvernement de S. M. continuait ses préparatifs afin de combiner ses propres moyens avec ceux des cinq puissances, pour atteindre le but désiré, lorsqu'il apprit que la conférence, au lieu de concerter de son côté des mesures coercitives, en exécution des arrangements formels contractés pareille envers le roi, s'était terminée à adopter une marche entièrement différente, et que cédant aux refus des Belges d'accepter les bases établies, elle s'occupait d'une nouvelle combinaison diamétralement opposée à la première, éminemment préjudiciable aux droits reconnus de la Hollande, et portant le caractère du succès des démarches faites de la part des Belges à Londres, et d'un désir extrême de consentir en leur faveur à toutes les concessions propres à assurer à celles-ci un accueil favorable en Belgique.

(La suite aux numéros prochains.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 26 juillet.

M. de Wessenberg, ministre d'Autriche et envoyé de la conférence de Londres à La Haye, a quitté cette capitale le 17 de ce mois, et s'est embarqué le lendemain à Rotterdam pour retourner en Angleterre. Ce diplomate, qui en 1814 avait contribué puissamment dans le congrès de Vienne à la création du royaume des Pays-Bas, a été aujourd'hui porteur du refus du roi de Hollande d'accepter les 18 articles dans leur ensemble.

Jendi dernier, la conférence s'est réunie au bureau des affaires étrangères à Londres, pour délibérer sur cette réponse du roi, qui est telle que de nouvelles négociations ne feront probablement que retarder la reprise des hostilités. Jamais le roi de Hollande ne souscrira volontairement aux exigences du cabinet anglais, qui règle maintenant les destinées de la Belgique. Quant à notre gouvernement, il a bien voulu être le premier à proclamer l'indépendance belge et sa re-

connaissance par les grandes puissances. Aussi le ministre de Hollande, baron Fagel, s'est-il abstenu d'assister à la séance royale.

— Le rapport suivant a été adressé à M. le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine, par M. le contre-amiral baron Roussin :

Devant Lisbonne, à bord du *Suffren*, le 11 juillet 1831.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en exécution des instructions que vous m'aviez adressées, l'escadre sous mon commandement a forcé l'entrée du Tage aujourd'hui, et qu'elle est actuellement embossée sous les quais de Lisbonne, en face du palais.

L'action a commencé à une heure après-midi. Trois heures et demie après, toutes les batteries du Goulet étaient dépassées aux cris de *vive le roi!* et nous faisons amener le pavillon de tous les bâtimens de guerre portugais formant une dernière ligne d'embossage en travers du fleuve.

Ces bâtimens sont au nombre de 8, dont un vaisseau, le *Don Juan VI*, de 74, trois frégates de 48, deux corvettes et deux bricks.

Sur la sommation que je lui en ai faite aussitôt, le gouvernement portugais a consenti à donner à la France les satisfactions que j'étais chargé d'exiger de lui : je vous envoie sa réponse.

Je vais m'occuper d'assurer la teneur et l'exécution de ce traité, et j'aurai très-incessamment l'honneur de vous adresser un rapport détaillé sur l'accomplissement de la mission que vous m'avez confiée.

Je me bornerai aujourd'hui, mon général, à vous assurer que tout le monde a fait dignement son devoir.

Conformément à vos ordres et à notre caractère national, j'ai attendu pour commencer le feu qu'on eût tiré sur nous. Les forteresses de Saint-Julien et de Cugio, qui défendent l'entrée, ont pu prendre l'initiative de l'attaque, dix minutes avant moi.

Enfin, j'ajouterai, mon général, que, par le plus inconcevable bonheur, l'escadre qui, pendant trois heures et demie, a prolongé de quatre à cinq cents toises de distance un si grand nombre de batteries très-considérables, et regardées jusqu'ici comme inexpugnables dans ce pays, n'a éprouvé qu'une perte très-légère.

Agréer, je vous prie, mon général, l'hommage de mon profond respect.

Le contre-amiral, commandant en chef une escadre française dans le Tage, baron ROUSSIN.

Après s'être embossé devant le quai de Lisbonne, en face du palais, le contre-amiral Roussin a sommé le gouvernement portugais d'accéder, dans le délai de deux heures, à toutes les propositions qu'il avait faites avant de forcer l'entrée du Tage.

Le ministre portugais lui a adressé immédiatement la réponse suivante :

« Excellentissime seigneur, en réponse à la sommation de votre excellence, en date d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de déclarer à votre excellence que le gouvernement de S. M. T. F., voulant éviter par tous les moyens les désastres qui pourraient être la suite des derniers événemens, adopte les bases proposées dans la dépêche de votre excellence, du 8 du courant.

« Que votre excellence reçoive l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Signe vicomte de SANTAREM.

« Lisbonne, 11 juillet 1831. »

Nouvelles de Pologne.

La *Gazette d'Etat* du 15 annonce ce qui suit :

« Hier, un corps russe a passé la Vistule à Nizawa, sur la ligne où se trouve le corps de Chranowski; il y avait eu plusieurs escarmouches à notre avantage. On répand même le bruit en ce moment que le général Chranowski s'est battu avec le corps du général Golowin, lui a pris plusieurs canons et 900 prisonniers. Au départ du courrier, on poursuivait l'ennemi.

Un bataillon de la garde nationale était allé recevoir les prisonniers; le fils de Juffef-Pacha de Wara, qui sort dans l'armée russe, a été pris par un de nos détachemens.

On dit que le gouvernement a l'intention de porter une ordonnance de fusiller chaque prisonnier qui se montrera à deux lieues de la frontière et aurait par conséquent quitté le district qui lui était assigné. On a même établi de fortes patrouilles à ce sujet sur la frontière.

Le généralissime vient de recevoir une lettre du général Rozuizky, dans laquelle il engage les Polonais à s'arranger avec l'empereur Nicolas. Le général Paskewitsch se chargerait volontiers des propositions à cet égard comme avait fait Diebitsch. Le généralissime a envoyé cette lettre au gouvernement.

La même gazette dit, sous la date du 16 : Le corps russe qui a passé la Vistule près de Nizawa s'est occupé à construire des redoutes sur l'autre rive pour défendre le pont.

La garde nationale conduit aujourd'hui dans la capitale les Russes faits prisonniers près de Minsk.

Dans cette affaire, les Russes ont essuyé une perte considérable en morts et blessés, attendu que nos soldats se battent avec acharnement. Le champ de bataille depuis Minsk jusqu'à Kalufzun était jonché de cadavres. Nous avons fait un butin considérable en armes. Le restant du corps de Gallowin, ayant été chassé dans ce combat de la chaussée, s'est enfui vers Ceglow. On dit aujourd'hui que les Russes, après une vive résistance, ont été chassés hier de Kalafzin en perdant cinq canons.

Hier, on a transporté dans la capitale 700 Russes faits prisonniers par Chranowski. Les armes prises sur l'ennemi ont été distribués aux onzième et douzième régimens d'infanterie. Nous occupons Plozk et

Mlama, où le général Sierawski a fait deux mille prisonniers et pris 7 canons.

Le général russe Knorring doit avoir été tué.

Plusieurs personnes arrivées le 14 du Budget de la Narew, disent que nos armées s'avancent promptement dans le district de Plozk. L'avant-garde, commandée par Turno, occupe Plozk. Il paraît que l'ennemi veut se retirer de la Vistule.

D'après la *Gazette d'Etat*, les Hongrois ont envoyé aux Polonais une grande quantité de vins de Hongrie pour leurs hôpitaux.

Paskewitsch doit avoir renvoyé plusieurs officiers polonais blessés, trouvés à Ostrolenka, sous parole de ne plus servir.

Des frontières, le 19 juillet. — Des lettres de Varsovie, datées d'hier, disent que la consternation causée par le passage des Russes sur la rive gauche n'est point telle qu'on a voulu le faire croire. Nos troupes occupent Mlava sur le derrière de l'armée russe, et nos avant-postes s'étendent jusqu'à la frontière prussienne.

Sûr la rive gauche de la Vistule, le général Chranowsky est depuis trois jours en face du corps de Rudiger, et a eu plusieurs avantages.

La plus grande partie de l'armée polonaise se trouve, d'après les dernières nouvelles de Varsovie, sur la rive gauche de la Vistule; le quartier-général du généralissime, qui s'est porté plusieurs fois de sa personne près du général Chranowski, est à Wola, un des faubourgs de Varsovie. (*Preuss. Staats Zeit.*)

Varsovie, le 19 juillet.

On lit dans la *Gazette d'Etat* que le général Rudiger a passé la Wiepertz, et occupe avec une grande partie de son armée la Waywodie de Podlachie.

Les nouvelles arrivées du corps du Général Chranomsky, s'accordent à dire que, d'après les mouvemens des deux armées, nous touchons à d'importans événemens.

La *Gazette de Pologne* dit que Paskéwitz, pour mettre fin aux divisions qui existent entre les généraux Creutz, Rosen et Rudiger, s'est rendu dans la Waiwodie de Podlachie, et a remis au général Tell le commandement de la principale armée russe.

Le corps du général Creutz est divisé en deux parties, l'une commandée par le général Murrawieff, s'est réunie à la principale armée, l'autre, forte d'environ 8000 hommes, est commandée par le général Gollowin. Ce dernier s'était emparé de Siedlitz, et avait poussé jusqu'à Kalufzin, attendu, disait-on, qu'il ne connaissait point la force des troupes polonaises qui y étaient stationnées. Comme il avait réussi à prendre une cinquantaine d'hommes de l'avant-garde, encouragé par ce succès, il attaqua le principal corps; mais il fut battu et son corps dispersé.

— La *Gazette d'Etat* contient la lettre ci-dessous d'un officier, datée de Minsk, du 16 de ce mois.

J'ai été témoin oculaire du combat glorieux donné hier, et dont voici quelques détails :

« Partis de Sienniza, nous arrivâmes le 13 à Kobirn, sur la chaussée qui conduit à Minsk, où se réunit à nous la division du général Ribinsky. Le lendemain de bon matin, notre brigade commandée par le colonel Mlokoszewicz reçut l'ordre de s'avancer vers Minsk; mais après une demi-heure de marche, le général Zanowski ordonna au colonel Mlokostewicz de se diriger vers la gauche du village de Ciganka avec trois bataillons et deux escadrons et deux pièces de campagne, pour tomber sur le derrière de l'ennemi vers l'ancienne route de Kalufzin.

« Nous partîmes tout de suite, et notre marche vers cet endroit fut extrêmement pénible, à cause des chemins creux. Ayant atteint les environs de Kalufzin, le colonel ordonna à un bataillon de se diriger à la gauche du village de Wisniew pour empêcher l'ennemi de nous prendre en flancs, et nous nous rendîmes en toute hâte sur Kalufzin. Nous entendîmes en chemin le feu du corps du général Zanowsky aux prises avec les Russes dans les environs de Minsk; mais nos guerriers étaient excédés de fatigues, ayant fait sans désemparer cinq milles de chemin de Kobierne jusqu'aux environs de Kolufzin. Le dernier mille surtout fut des plus fatigans et plusieurs soldats restèrent en route, succombant de faiblesse. Ils se seraient volontiers reposés, mais le colonel observant qu'ils auraient fait en vain cette pénible marche s'ils n'arrivaient au moment du rendez-vous; nous encourageâmes nos troupes qui continuèrent leur marche gaiement. Nous arrivâmes heureusement à l'heure et à l'endroit indiqués, et primes position dans un bois sur la gauche de la chaussée. L'artillerie se plaça sur une hauteur, bientôt après les colonnes russes commencèrent à déboucher de Minsk, une canonnade s'engagea; le feu des tirailleurs commença ainsi que l'attaque. Nous poussâmes l'ennemi par la chaussée vers le bois et toujours plus sur le côté.

Qu'on se fasse une idée du courage de nos soldats; la moitié de notre infanterie ne put se battre de lassitude, et cependant avec un millier d'hommes, nous dispersâmes trois régimens d'infanterie russe. Notre perte a été insignifiante. Nous primes tant d'armes que tous les porteurs de faulx en furent fournis. Si la cavalerie avait pu attaquer en plus grand nombre, tout le corps ennemi eût été anéanti.

— Le major Puschet fait la guerre de partisans contre les cosaques qui sont dans les environs de Pilwi.

— On lit dans la *Gazette d'Etat* :

Un Podolien arrivé à Varsovie nous a assuré que l'insurrection avait éclaté dans la province russe d'Orel.

La *Gazette de Posen* du 21, dit, d'après des nouvelles certaines, que le quartier-général de l'armée polonaise avait été transféré le 16 de ce mois à Czisle, non loin de Varsovie. L'avant-garde est à Liwicz et Socharrew. Le généralissime Skrinecky s'est rendu de sa personne

au corps du général Chranowsky à Kalufzin, qui était aux prises avec le général Rudiger.

Paskéwitz occupait le 17, avec son armée, Wroclawek, Przez et Raczyewo.

— Le moment de crise approche, et tout semble promettre maintenant des coups décisifs; l'armée russe, qui depuis la bataille d'Ostrolenka était restée immobile dans le palatinat de Plock, pour se refaire des fatigues de la guerre, a sans doute passé la Vistule, et le théâtre de la guerre va être de nouveau transporté sous les murs de Varsovie; seulement la Vistule ne séparera plus les Russes de la capitale, comme aux mémorables batailles des 17, 21 et 25 février; mais ils auront en face d'eux une armée de braves Polonais, et tous leurs efforts viendront échouer contre leurs poitrines inébranlables. Le commandant en chef a écrit déjà au gouvernement national qu'il ne cherchait pas à empêcher l'ennemi de passer le fleuve; qu'il ne le pourrât qu'en divisant son armée, et qu'il ne voulait point l'affaiblir, afin de ne pas l'exposer à des déroutes partielles.

Les habitans de Varsovie doivent donc être prêts à soutenir tous les dangers d'un siège. Les personnes qui ne pourraient se procurer des vivres pour six semaines devront quitter Varsovie; on veut ôter tout prétexte aux émeutes, aux trahisons. Tout le monde ici est animé du meilleur esprit; on attend avec confiance l'arrivée des Russes; on ne craint qu'une chose; c'est que les Prussiens, jetant tout-à-fait le masque, ne viennent ouvertement au secours des Russes, et ne leur fournissent une armée, comme ils leur ont fourni des soldats isolés.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— Encore un courrier du cabinet anglais est arrivé avant-hier de Londres en cette ville avec des dépêches pour notre gouvernement, et a continué sa route pour La Haye, et un courrier du même cabinet a aussi traversé cette ville, venant de Vienne, avec des dépêches pour Londres.

— On écrit de Londres :

La régence de Terceira (ou don Pedro) est autorisée à lever trois mille hommes en Angleterre. Les forces de Terceira se composent aujourd'hui d'environ 5000 hommes, parmi lesquels sept à huit cents Danois, anciens soldats. Aussitôt après le débarquement on serait sûr de la coopération de plusieurs régimens portugais; on compte principalement sur le corps de l'artillerie. Les paysans des Algarves sont prêts à seconder tout mouvement en faveur de dona Maria.

— Une suite d'observations faites dans l'état de Tenessée, aux Etats-Unis, établissent que le hêtre d'Amérique à larges feuilles est un préservatif de la foudre. Il importe beaucoup que ce fait soit vérifié, puisqu'il déterminerait tous les habitans de nos campagnes à placer près de leurs bâtimens cet arbre protecteur.

COMMERCE.

Anvers, 26 juillet. — Ventes par contrat privé : 1100 balles café St-Domingue, à 26 cents, consom. 20 byques id. à 25 7/8 cents, consom. 300 balles dito Batavia, prix inconnu; 100 caisses sucre Havane blond, de 17 1/4 à 17 fl. 1/2. — Il y a eu hier après-midi une vente publique de tabac Kentucky et Virginie : Le Virginie n'a pas été exposé; le Kentucky s'est écoulé de 14 1/2 à 20 cents, suivant la qualité. — Il y a eu cette après-midi une vente publique de café Java, il ne s'en est écoulé que quelques liv. de 25 à 25 cents 1/2.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des huiles du 27 juillet. — Huile de colza présente 48 3/4, sept. 49 1/2, oct. 49 1/2, nov. et déc. 49 3/4; huile de lin présente 54 1/2; sept., et oct., 00, nov. et déc. 56; graine de colza 5 1/2 à 6. Ce qui précède est en argent courant de Brabant.

Prix des huiles à Lille, du 25 juillet. — Colza 66 à 67 francs; œillette 85; id.; bon goût 94 50 c.; lin 80 50; chanvre 77. Epurée pour quinquets, 74 à 75 fr.; id. pour reverberes, 72 à 73.

GRAINES. — Colza, 16 fr. 21; œillette bon goût, 23 50 à 24 50; lin, 17 à 20; cameline, 18 à 20; chanvre, 12 à 13.

TOURTEAUX. — Colza, 9 fr. à 9 75; œillette bon goût, 9 fr. à 9 fr. 75; lin, 14 à 16; cameline, 10 à 9 50; chanvre, 9 25 à 9 fr.

BOURSE DE PARIS, du 23 juillet 1831.

Cinq pour cent.	87 00	Fin courant.	00 00
Fin courant.		Espagne cortés.	
Trois pour cent.	56 75	Fin courant.	
Fin courant.		Emprunt Roy.	62 1/4
Action de la banque.	1545	Fin courant.	
Fin courant.		Rentes perpét.	48 00
Rentes de Naples.	67 75	Fin courant.	

ANNONCES.

791.

EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1194.

AVIS.

L'administrateur du trésor de la province de Namur a l'honneur d'informer le public qu'à dater de lundi prochain, 1^{er} du mois d'août, ses bureaux seront ouverts, rue des Brasseurs, N° 578, de neuf heures du matin à deux de relevée.

1193. Un beau chien d'arrêt très-bien dressé, est à vendre.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.